

## **L'Ulis TED du Collège Anne de Bretagne**

### **Qu'est ce que c'est ?**

L'ULIS (unité pour l'inclusion scolaire) constitue un dispositif collectif au sein duquel certains élèves en situation de handicap se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation.

L'ULIS du collège Anne de Bretagne accueille un petit nombre d'élèves présentant des troubles envahissants du développement aussi appelés troubles du spectre autistique.

Ces élèves sont inscrits dans leur classe de référence de la sixième à la troisième et bénéficient de temps en regroupement au sein du dispositif ULIS. Ce dispositif comprend également l'équipe pluridisciplinaire du Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD) de l'association ARRIA qui est intégré au collège.

Les élèves de l'Ulis travaillent donc en classe de référence avec les professeurs disciplinaires, en regroupement au sein de l'ULIS avec le professeur coordonnateur et les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) et avec les professionnels du SESSAD qui mettent en œuvre des accompagnements éducatifs et thérapeutiques dans des espaces dédiés.

Leur emploi du temps est individuel et établi en équipe pluridisciplinaire pour répondre aux besoins singuliers de chaque adolescent-collégien.

### **Pour qui ?**

Les élèves sont orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) qui délivrent deux notifications. L'une qui préconise l'orientation scolaire en Ulis TED, l'autre qui préconise un accompagnement par un SESSAD.

### **Comment ?**

L'affectation de chaque élève est décidée par l'inspection académique à l'issue d'une commission, et dans un second temps seulement, le collège peut procéder aux inscriptions.

Si ce dispositif peut vous sembler correspondre aux besoins de votre enfant, veuillez-vous rapprocher de votre enseignant référent. Vous pouvez également contacter [le SESSAD DI-TED de l'ARRIA](#).